

Duplicata

RECEPISSE DE DEPOT

GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE LA ROCHELLE

HOTEL DE LA BOURSE
14, RUE DU PALAIS BP 50365
17001 LA ROCHELLE CEDEX 1
TEL: 0 891 01 11 11
FAX: 05 46 50 55 70

LEGIS CONSEILS ENTREPRISES
"LE PROSCENIUM" 32 RUE EINSTEIN
17000 LA ROCHELLE

V/REF :

N/REF : 2010 B 346 / 2010-A-1400

Le Greffier du Tribunal de Commerce DE LA ROCHELLE certifie qu'il a reçu le 16/04/2010,

P.V. d'assemblée du 30/03/2010
- Nomination d'un gérant

Acte S.S.P. en date du 30/03/2010
- Formation de la société

Concernant la société

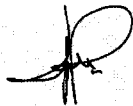
A et S Surgères
Société à responsabilité limitée
avenue Jean-Philippe Rameau
Galerie du Centre Commercial E. Leclerc
17700 Surgères

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2010-A-1400 le 16/04/2010

R.C.S. LA ROCHELLE 521 737 601 (2010 B 346)

Fait à LA ROCHELLE le 16/04/2010,

Le Greffier



A et S Surgères
Société à Responsabilité Limitée au capital de 8 000 €uros
Siège social : Galerie du Centre Commercial E. LECLERC
Avenue Jean-Philippe Rameau - 17700 SURGERES
RCS LA ROCHELLE

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 30 MARS 2010**

*

L'an deux mille dix, le trente mars,

Les associés de la société « A et S Surgères », Société à Responsabilité Limitée au capital de 8.000 €, dont le siège social est à SURGERES (17700), Galerie du Centre commercial E. LECLERC, Avenue Jean-Philippe Rameau, en cours d'immatriculation au RCS de LA ROCHELLE, ont tenu à l'issue de la signature des statuts, une Assemblée Ordinaire.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Sylvie CHIRON, associée et propriétaire de quatre cent huit parts, ci 408 parts

Madame la Présidente constate la présence à la réunion de :
- la SAS ALAIN DEVELOPPEMENT, représentée par Monsieur Audran CHIRON
propriétaire de trois cent quatre vingt douze parts, ci

392 parts

TOTAL des parts représentées

800 parts

Donnant droit à un nombre égal de voix.

Madame la Présidente constate en conséquence que l'Assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité de plus de la moitié des parts sociales.

Madame la Présidente rappelle que l'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant :

1° - **Nomination de la Gérante.**

2° - **Pouvoir.**

Puis Madame la Présidente demande aux associés de bien vouloir procéder à l'approbation des résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

La collectivité des associés nomme en qualité de Gérante, à compter de ce jour, pour une durée non limitée :

- Madame Sylvie CHIRON

Née le 24 octobre 1970 à ROCHEFORT SUR MER (Charente Maritime)

Demeurant à LA ROCHELLE (17000), 19 rue de la Pépinière

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

La collectivité des associés confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou extrait du présent procès-verbal, pour accomplir toutes les formalités de publicité prescrites par la loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Madame la Présidente déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par la Gérante et l'associé.

